

LES ÉTRENNES DE MIL SEPT CENT SOIXANTE-HUIT :  
*L'HOMME AUX QUARANTE ÉCUS*

*Patrick Neiertz*

CELLF 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> (UMR 8599)

« Je suis accablé de vieillesse, de maladies, de mauvais livres, d'affaires »<sup>1</sup>. Tandis qu'il écrit *L'Homme aux quarante écus* dans son lit, rien sans doute ne résume mieux la posture du patriarche de Ferney, en cette fin d'année 1767, que cette plainte épistolaire adressée à son cadet en philosophie, André Morellet, qui lui a rendu visite un an plus tôt et est revenu séduit<sup>2</sup>. Le ciel du Mont-Jura s'est-il à ce point assombri ? Tout est vrai dans cette phrase et cependant tout est démenti par la réalité vitale du philosophe. « Jamais, il n'a tant écrit », constate René Pomeau, un brin amusé<sup>3</sup>. Il est vrai que des *Scythes* au *Dîner du comte de Boulainvilliers*, l'année littéraire de la « manufacture de Ferney »<sup>4</sup> est variée en genres d'écriture, brillante souvent et audacieuse parfois<sup>5</sup>.

1 Voltaire à Morellet, 12 décembre 1767 (D14585).

2 « Frère mords-les est arrivé il y a deux jours, enchanté du séjour qu'il a fait chez le respectable Patriarche des Alpes » (D'Alembert à Voltaire, 16 juillet 1766 [D13424]).

3 R. Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1969, p. 354, cité par H. T. Mason, Préface à *OCV*, t. 63B (2008), « Préface », p. xvii.

4 *CL*, t. VII, p. 367.

5 Le dramaturge est présent avec *Les Scythes* (écrit fin 1766) et *Charlot* (joué en septembre à Ferney) ; l'historien, avec la préparation de la réédition (1768) du *Siècle de Louis XIV* ; l'historiographe de l'Empire du Nord, par la *Lettre sur les panégyriques* (avril) et l'*Essai sur les dissensions des églises de Pologne* (septembre) ; le moraliste politique, avec les *Fragments des Instructions pour le Prince royal de \*\*\** (mars à juin) et les *Lettres à Son Altesse Monseigneur le Prince de \*\*\** (novembre) ; l'observateur de la politique locale, avec *La Guerre civile de Genève* (janvier-octobre) ; le conteur, avec *L'Ingénu* (été) et *La Princesse de Babylone* (commencé en 1766) ; le philosophe encyclopédiste, avec *L'Homme aux quarante écus* (novembre-janvier) ; le satiriste facétieux, avec les *Prophéties de la Sorbonne* (décembre) et *Femmes, soyez soumises à vos maris* (estimé de la fin de l'année, en raison des références à Catherine II) ; le pourfendeur clandestin de « l'Infâme », avec les *Questions de Zapata* (avril), les *Homélie prêchées à Londres* (mai), *À Warburton* (juillet) et le *Dîner* (achevé en décembre). Enfin – et surtout –, le polémiste ferraille sur plusieurs fronts : au secours de Marmontel, avec les deux *Anecdotes sur Bélisaire* (mars et mai), et contre Coger, avec la *Réponse catégorique* et la *Lettre de Gérofle*, contre La Beaumelle, Nonnotte, Patouillet et quelques autres avec les *Honnêtetés littéraires* (avril) et la *Lettre sur La Beaumelle* (avril), contre le traducteur et *antiquaire* « Toxotès »/Larcher, avec *La Défense de mon oncle* (juin).

Comme il est fréquent chez Voltaire, en cette année 1767 la correspondance bâtit une dramaturgie répondant à ses canons propres, séparée de l'espace de création littéraire dont elle ne renvoie que des échos assourdis ou volontairement déformés : « Moi qui ne suis ni politique, ni homme de lettres »<sup>6</sup>, écrit-il : à l'évidence, à en juger par ses œuvres de l'année, il est autant l'un que l'autre. La correspondance pourtant tour à tour masque, laisse deviner ou accentue les contours de l'œuvre, son sens et ses intentions, selon le moment, selon l'interlocuteur, selon l'humeur du patriarche.

La vieillesse ? certes. La maladie ? sans doute le vieil homme souffre-t-il souvent. À l'en croire, une « petite apoplexie » l'a terrassé durant le terrible hiver 1766-1767<sup>7</sup>. D'autres problèmes de santé le clouent au lit durant l'été, puis entre septembre et décembre<sup>8</sup>. Persuadé de sa mort prochaine, il demande à Vorontsov de considérer l'*Essai sur les dissensions* comme ses dernières volontés<sup>9</sup>. Cependant, depuis son lit de douleur, ce grabataire gère durant l'automne des entreprises littéraires aussi conséquentes que l'édition de 1768 du *Siècle de Louis XIV*, la rédaction clandestine du *Dîner* et celle de *L'Homme aux quarante écus* : trois œuvres aussi éloignées que possible dans leurs intentions respectives, mais qui ont en commun de nécessiter un lourd travail de recherche documentaire. Santé chancelante, sans aucun doute, mais volonté et puissance de travail intactes. On constate qu'est doté d'une particulière acuité, en cette riche année, le tropisme voltairien du déni de créativité, cette malicieuse et orgueilleuse humilité d'auteur, visant à faire douter de sa capacité de nuisance politique<sup>10</sup>. On peut même, avec nombre de commentateurs<sup>11</sup>, soupçonner que des indispositions réelles sont mises en scène – avec l'art de l'homme de théâtre – pour nimber d'improbabilité une production aussi abondante que l'auteur a plusieurs bonnes raisons de faire passer pour anonyme : « Il y a deux ans que je ne bouge de ma chambre et trois mois que je suis dans mon lit ; mais nous autres pauvres diables de gens de lettres, nous sommes faits pour

6 Voltaire à Charles-Joseph, prince de Ligne, 17 juillet 1767 (D14285).

7 Voltaire à d'Argental, 13 janvier 1767 (D13839).

8 « Mon cher ami [...] je reçois votre lettre du 8 octobre dans mon lit où je suis malade depuis un mois ; elle me ressusciterait si j'étais mort » (Voltaire à Marmontel, 14 octobre 1767 [D14480]).

9 « Je supplie Votre Excellence de les ["mes petites idées imprimées"] considérer comme mes dernières volontés [...]. Vous verrez que mes dernières volontés sont la liberté de conscience pour tous les hommes et des statues pour l'impératrice » (Voltaire à Vorontsov, 22 septembre 1767 [D14435]).

10 « Je finis actuellement par semer du blé, au lieu de semer des vers en terre ingrate, et j'achève comme je puis ma ridicule carrière » (Voltaire à d'Argental, 7 décembre 1767 [D14574]).

11 « *The ostensible correspondent discourses on a whole lot of topics, while in the meantime the creative force works in clandestinity, unabated* » [« Pendant que l'auteur traite dans sa correspondance visible d'une foule de sujets, sa force créatrice travaille, sans perdre de sa virulence, dans la clandestinité »] (H. T. Mason, Préface à *OCV*, t.63B, p. xviii).

être calomniés »<sup>12</sup>. Toutefois, il serait erroné d'assigner pour seule fonction à la production épistolaire de la période (près de sept cents lettres dictées) de créer un rideau de fumée destiné à protéger la liberté de conscience du philosophe. À ce rôle préventif de la correspondance s'ajoute celui de parer – souvent dans l'urgence – aux « affaires » dont Voltaire se plaint à Morellet.

Les affaires ? il en est d'angoissantes, dont la tension qu'elles apportent n'est peut-être pas étrangère aux maladies chroniques dont souffre le patriarche. À cet égard, l'année 1767 finit comme elle a commencé : par l'une de ces affaires échappant aux ruses des faux-semblants et des précautions clandestines de l'écrivain contestataire, laissant brusquement apparaître l'abîme imaginaire de la persécution politique (le décret de prise de corps, l'exil, la déchéance publique), envahissant de fièvre obsidionale le grand homme et ses proches, poussant le scripteur impénitent à une contre-attaque fébrile faite de dénégations, de pieux mensonges, d'apitoiement sur soi, de menaces de fuites, tout cela en direction des correspondants susceptibles d'influencer, de près ou de loin, la mécanique supposée inexorable du pouvoir. À l'hiver 1766, ce fut l'affaire Lejeune ; à l'hiver 1767, ce sera celle du *Dîner*<sup>13</sup>.

L'affaire Lejeune est révélatrice et des risques encourus par l'écrivain, et de la panique qui le saisit lorsque la « manufacture » apparaît soudain vulnérable aux rétorsions des alliés de l'Infâme. La sœur du corsaire Thurot, femme du libraire Lejeune (lui-même ancien employé de d'Argental), s'était entremise dans une scabreuse expédition d'approvisionnement en livres interdits qu'elle s'était procurés à Genève. La tentative – opérée, semble-t-il, en toute connaissance du forfait par Voltaire et d'Argental – relevait bien de la contrebande et non d'une curiosité personnelle : les brochures litigieuses, cachées (?) sous des « vêtements de théâtre » d'origine ferneysienne, n'occupaient pas moins que les fonds de cinq malles. Le patriarche s'était clairement impliqué dans l'aventure, prêtant pour le transport clandestin, outre les vêtements, le carrosse de Mme Denis, et joignant à la cargaison sulfureuse deux cents exemplaires du *Recueil nécessaire*. Si la frontière était, somme toute, poreuse avec la Parvulissime, elle ne l'était plus entre le pays de Gex et le reste du royaume, le statut de *province réputée étrangère* ayant été réactivé à l'occasion du blocus de Genève. Il fallait donc faire placer des scellés sur les malles à la douane de Collonges, ce que le seigneur de Ferney crut faciliter en faisant accompagner Mme Lejeune d'un commis des fermes, son obligé en théorie. Ce dernier, comme il arrive parfois, préféra son

<sup>12</sup> Voltaire à D'Alembert, 26 décembre 1767 (D14623).

<sup>13</sup> La carrière littéraire du « pauvre diable » est jalonnée de telles crises, intenses et alarmistes (Desfontaines, *Le Mondain*, La Beaumelle, etc.) : elles engendrent toujours un tir de barrage épistolaire et s'achèvent souvent aussi soudainement qu'elles ont commencé.

intérêt à la morale, la délation aux obligations. Bientôt les malles et le carrosse furent saisis, Mme Lejeune en fuite dans les neiges et la maisonnée de Ferney dans les affres. Dès le 11 décembre 1766<sup>14</sup>, commence une contre-offensive épistolaire désespérée, principalement en direction de d'Argental, seul à même, selon Voltaire, d'obtenir du Chancelier l'étouffement de l'affaire. La ligne de défense du philosophe est fondée sur des antiphrases fragiles : « Pour moi, je fonde mon innocence sur l'impossibilité morale que je fasse commerce de livres, et qu'à l'âge de soixante et treize ans je me sois fait colporteur pour faire fortune »<sup>15</sup>. Sur le « commerce des livres », sa réputation auprès des autorités de la police des idées est établie depuis longtemps<sup>16</sup>. La tolérance implicite dont il bénéficie est réelle : le régime, même finissant, ne le confond pas avec les victimes expiatoires que sont les Calas, La Barre, Sirven, Lally. Cependant, jusqu'à sa mort, Voltaire craindra qu'une imprudence de trop ne referme sur lui les griffes de quelque Pasquier, quelque « tigre » du Parlement. Lorsqu'un tel pressentiment l'assaille, l'expression de la désespérance auprès des proches est facilement gagnée par l'hyperbole : « Il n'y aurait en ce cas [si Mme Denis était condamnée] d'autre parti à prendre qu'à brûler le château que j'ai bâti »<sup>17</sup>. Et l'amour des belles-lettres le cède alors en urgence à la protection politique : « Ah ! il est cruel que M. de Praslin ne se mêle que des *Scythes* »<sup>18</sup>. Ou bien la littérature est réduite au rôle de paravent : « c'est précisément dans ces temps-ci qu'il faut qu'ils [*Les Scythes*] paraissent pour faire diversion »<sup>19</sup>. Mais lorsque le correspondant est un intendant, le réflexe de défense consiste plutôt à adopter la posture du patriarcalisme de vieux lettré :

Loin de contrevenir en rien à la police du royaume, j'ai augmenté considérablement la ferme du roi sur la frontière où je suis, en défrichant les terres, et en bâtissant onze maisons [...]. Je ne suis occupé qu'à servir le roi, et j'ai trouvé dans les belles-lettres mon seul délassement à l'âge de soixante-treize ans<sup>20</sup>.

<sup>14</sup> Voltaire à d'Argental (D13727).

<sup>15</sup> Voltaire à d'Argental, 29 décembre 1766 (D13776).

<sup>16</sup> « Les commis à la douane des pensées sont inexorables. Je me ferais d'ailleurs, Monsieur, un vrai plaisir de vous procurer quelques livres nouveaux qui valent infiniment mieux que les miens, mais je ne répondrais pas de leur catholicité » (Voltaire à Chardon, 11 décembre 1767 [D14582]). Voir également la liste des conseils de lecture clandestine donnés au prince de Ligne dans D14285.

<sup>17</sup> Voltaire à d'Argental, 2 janvier 1767 (D13790). Une telle menace pyromane avait déjà été proférée auprès des mêmes lors d'un conflit avec le curé local (Voltaire aux d'Argental, 10 avril 1764 [D12057]).

<sup>18</sup> Au même, 12 janvier 1767 (D13833).

<sup>19</sup> Au même, 13 janvier 1767 (D13839).

<sup>20</sup> Voltaire à Auget de Montyon, 9 janvier 1767 (D13824).

Puis, comme toujours, le ciel s'éclaircit après l'orage fantasmé : « l'aventure de la sœur de Thurot n'est plus bonne qu'à oublier »<sup>21</sup>.

Une agitation identique va occuper l'hiver suivant, à l'occasion du succès remporté par l'édition anonyme du *Dîner du comte de Boulainvilliers*, pamphlet déiste composé durant l'automne et servi par un brillant usage de l'ironie pascalienne. Voltaire avait pris ses précautions habituelles : impression sans nom (par Grasset), sous identité d'emprunt (Thémiseul de Saint-Hyacinthe) ; antidatation (1728) ; acheminement par des amis sûrs (Mme d'Épinay) ; etc. Enchanté de sa facétie, le philosophe en organise lui-même clandestinement la promotion et la diffusion sélective auprès de correspondants acquis à ses idées : Florian, Damilaville, D'Alembert, d'Argence, de Villevielle, Mme de Choiseul, etc. Mais le texte n'est pas seulement impie, il est fort drôle et tout Paris se l'arrache bientôt, imprimé ou en copie. Les *Mémoires secrets*, la *Correspondance littéraire* en font des comptes rendus de lecture. Voltaire prend peur et la séquence récurrente des paniques s'engage aussitôt : dénégations, contre-feux, demandes de protection, etc.<sup>22</sup>. Malgré les fureurs du parti des dévots et de Pasquier, le pouvoir ne réagit pas et la tempête s'achève en février 1768<sup>23</sup>.

Toutes les « affaires » n'ont pas ce côté alarmant d'une possible rétorsion du pouvoir. L'année 1767 est marquée par des préoccupations plus classiquement littéraires. C'est, par exemple, l'indignation provoquée par les mauvais procédés de La Beaumelle, qui, outre les *Honnêtetés* et la *Lettre*, envahit la correspondance : entre juillet et septembre, ce sont quarante-cinq missives qui font connaître à toute la république des lettres, de l'ami Damilaville au Doyen d'Olivet, les turpitudes du huguenot de Foix<sup>24</sup>. Auprès des mêmes, l'abbé Coger (« *coge pecus* », le gardien du troupeau, par référence à Virgile), auteur de l'*Examen*

21 Voltaire à Richelieu, 9 février 1767 (D13935). La sœur du corsaire, décidément apte aux transactions hasardeuses, sera quelques années plus tard recrutée à nouveau par l'entrepreneur Voltaire comme commissionnaire en dépôt-vente des montres du maître-horloger Valentin (établi à Ferney), un dépôt qu'elle oubliera de créditer de ses recettes.

22 Voir D14695, à Morellet ; D14694, à Marmontel ; D14700, D14738 et D14743, à Damilaville ; D14697 et D14755, à d'Argental ; D14726, à Saurin ; D14728, à Mme de Saint-Julien ; D14747, à Chabanon ; D14749, au comte de Rochefort ; D14739, à Mme du Deffand, etc. Auprès de tous, il supplie qu'on réfute partout cette calomnie, en particulier auprès de ceux qui sont capables d'influencer l'opinion éclairée, comme Suard et l'abbé Arnaud, les rédacteurs de la *Gazette littéraire*.

23 Voir une relation détaillée de l'affaire du *Dîner* dans l'Introduction au *Dîner du comte de Boulainvilliers* (éd. U. Kölvig et J.-M. Moureaux, OCV, t. 63A [1990], p. 295), et mon article « *Le Dîner du comte de Boulainvilliers* : un "dialogue des morts" des auteurs clandestins », *Revue Voltaire*, n° 8 (2008), p. 151.

24 « Je suis très tolérant, mais je ne le suis pas pour les calomnieurs. Il faut d'une main soutenir l'innocence, et écraser le crime de l'autre » (Voltaire à Jacob Vernes, 1<sup>er</sup> septembre 1767 [D14399]). La blessure infligée par La Beaumelle ne sera toujours pas refermée en 1769 lors de la *Défense de Louis XIV*, qui se termine par un réquisitoire contre le faussaire.

*de Bélisaire*, fait l'objet d'une trentaine d'attaques et de traits satiriques durant cette période : « vous avez voulu outrager et perdre un vieillard de soixante-quatorze ans qui ne fait que du bien dans sa retraite. Il ne vous reste qu'à vous repentir »<sup>25</sup>. La difficulté de corriger et, surtout, de faire jouer *Les Scythes* est mentionnée dans maints échanges épistolaires de l'année ; les atermoiements des Comédiens-Français donnent aussi l'occasion au « malingre et affligé » malade de prouver que son langage n'a rien perdu de sa verdeur quand l'occasion et la qualité de l'interlocuteur l'autorisent :

Il n'y a plus de lois, plus d'honneur, plus de reconnaissance dans le tripot [le Théâtre-Français] [...]. On m'a fait un grand crime dans Paris, c'est-à-dire parmi sept à huit personnes de Paris, d'avoir ôté un rôle à Mlle Durancy pour le donner à Mlle Dubois [...]. Je ne connais aucune actrice. Le bruit public est que le cul de Mlle Durancy n'est ni si blanc, ni si ferme que celui de Mlle Dubois ; je m'en rapporte aux connaisseurs, et je n'ai acception de personne<sup>26</sup>.

326

Sur un autre plan, l'affaire Sirven est évidemment le point nodal de la lutte contre l'Infâme en cette année 1767. Néanmoins, les lenteurs d'Élie de Beaumont, les procrastinations du Conseil et, finalement, les difficultés personnelles du rapporteur Chardon<sup>27</sup> donnent au déroulement du combat, en dépit de son omniprésence dans la correspondance, une étrange impression d'immobilisme et partant de distanciation passagère du vieux lutteur.

Enfin, une foule de contrariétés de détail peut expliquer la lassitude du vieil homme exprimée dans sa lettre à Morellet : les soucis à lui causés par la conduite de Gallien, protégé du duc de Richelieu ; les vols de manuscrits par Bastian, l'ex-capucin ; ceux de La Harpe en octobre ; l'affaire (par la faute du même) de l'épigramme contre Dorat, faussement attribuée à Voltaire ; l'usurpation de son nom par le procureur Balleidier dans la saisine de Monpitan, bourgeois de Prégny ; la présence contraignante des officiers de l'armée du blocus au château, etc. Et peut-être anticipe-t-il déjà ce qui sera le grand désespoir de l'année 1768 : le départ de Mme Denis le 1<sup>er</sup> mars<sup>28</sup>.

Un trait marquant de l'année 1767 apparaît toutefois dans un tout autre domaine. Il s'agit pour le patriarche de Ferney de l'importance prise par les

<sup>25</sup> Voltaire à Coger, 27 juillet 1767 (D14310).

<sup>26</sup> Voltaire au duc de Richelieu, 13 décembre 1767 (D14586).

<sup>27</sup> « Eh bien, le diable qui se mêle de toutes les affaires de ce monde et qui détruit toutes les bonnes œuvres, ne vient-il pas d'arrêter tout net M. de Chardon lorsqu'il allait rapporter l'affaire des Sirven ? Le Parlement ne lui fait-il pas une espèce de procès criminel [...] ? » (Voltaire à Moulto, 29 décembre 1767 [D14627]).

<sup>28</sup> Voir la lettre déchirante de la rupture consommée : Voltaire à Mme Denis, 1<sup>er</sup> mars 1768 (D14789).

questions économiques, tant au plan de ses finances personnelles qu'à celui, plus *philosophique*, des controverses sur l'économie politique. Le premier révèle son intelligence de l'arithmétique financière et le mélange de tragi-comédie et de fausse naïveté sous lequel il travestit le pilotage lucide et attentif de sa fortune ; le second confirme son intérêt d'intellectuel engagé, d'historien et de moraliste politique pour la science économique nouvelle.

Il faut rappeler que l'année 1767 est exceptionnelle sur ces deux plans. Au plan personnel, les besoins financiers du patriarche de Ferney atteignent un nouveau palier au milieu de la décennie : le train de vie du château – auquel le désir de maintenir Marie-Louise Denis auprès de lui n'est pas étranger<sup>29</sup> – augmente régulièrement jusqu'à atteindre 33 085 Lt en 1768 ; aux dépenses courantes s'ajoutent les investissements d'embellissement et d'aménagement rural (défrichages, infrastructures, bâtiments)<sup>30</sup>. Les recettes du domaine restent modestes en regard (4 164 Lt en 1768) et les recettes d'appoint des placements mobiliers – qui, en théorie, couvrent largement les besoins en dépassant 100 000 Lt annuelles depuis l'arrivée aux Délices – sont, en cette année 1767, menacées par deux événements exceptionnels : la faillite de Gilly à Cadix<sup>31</sup> et le défaut de paiement du duc de Wurtemberg auquel le philosophe avait prêté 542 000 Lt à un peu plus du denier dix (10 %).

Sur l'autre plan, 1767 est une année très importante pour la science économique naissante. Turgot traduit les *Political Essays* de David Hume. Dans le camp physiocrate, Dupont de Nemours la commence par la publication d'un abrégé de *La Philosophie rurale* de Mirabeau et l'achève par la publication, en novembre, de la *Physiocratie*, soit le recueil des écrits de Quesnay et donc la codification de la doctrine des *Économistes*<sup>32</sup>. Enfin, le même éditeur produit en décembre, sous le titre *De l'origine et progrès d'une*

29 « Il lui fallait des fêtes continuelles pour lui faire supporter l'horreur de mes déserts, qui de l'aveu des Russes sont pires que la Sibérie pendant cinq mois de l'année » (Voltaire à Mme du Deffand, 30 mars 1768 [D14897]).

30 Le *Livre de Ménage* tenu par Wagnière montre que le total des décaissements atteint 70 000 Lt annuelles à la fin de la décennie et continue d'augmenter durant les années 1770 du fait du soutien aux implantations industrielles. Lors de la brouille avec sa nièce à la fin de l'hiver 1767, le patriarche, sans doute par dépit, établit de sa main un mémoire des dépenses engagées à Ferney depuis 1759, soit 1 078 829 Lt. Voir le facsimilé du *Livre de Ménage* publié par Th. Besterman (*Voltaire's Household Accounts*, Genève, Institut et Musée Voltaire, 1968, p. 72) et une étude plus approfondie des finances voltairiennes dans P. Neiertz, *Voltaire et l'Économie politique*, SVEC, à paraître fin 2012.

31 Voltaire perd, selon ses dires, 120 000 Lt en capital dans cette faillite ; mais surtout il est privé d'un rendement financier de 32/33% sur les opérations de commerce triangulaire menées par Gilly.

32 Entre 1750 et la Révolution, le terme *Économistes* renvoie aux membres du cercle de Quesnay ; je lui conserve cette signification lorsqu'il porte une majuscule.

*science nouvelle*<sup>33</sup>, un abrégé de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (l'ouvrage de Le Mercier de La Rivière, paru en juillet, qui déclenche la rédaction de *L'Homme aux quarante écus*)<sup>34</sup>. Auparavant, le concours de la Société d'agriculture de Limoges, présidée par l'intendant Turgot, aura vu s'affronter les thèses physiocrates soutenues par le mémoire de Saint-Pérvay (*Sur les effets de l'impôt indirect*) et leur critique par Graslin, receveur général des fermes à Nantes et disciple de Vincent de Gournay (*Essai analytique sur la Richesse et sur l'Impôt*)<sup>35</sup>. Le couronnement du lauréat, Saint-Pérvay, est emblématique : selon Georges Weulersse, le grand historien du mouvement, « l'année 1767 est celle où l'École [physiocratique] se constitue ouvertement en parti »<sup>36</sup>. Les *Éphémérides* de Baudeau, les mardis de Vaugirard chez Mirabeau, les écrits de Le Trosne ou Le Mercier, l'enthousiasme de Diderot pour *L'Ordre naturel* créent, en faveur de la « secte », une sorte d'emballement collectif dont Paris et ses « Welches » sont alors coutumiers et que les difficultés d'application de l'édit de 1764 sur la libre circulation des grains ne tempèrent pas encore. Le sage de Ferney – pourtant plus proche des analyses physiocratiques que ne le concède habituellement la recherche voltairienne – ne peut échapper, face aux caprices de l'air du temps, à une prise de position de philosophe politique.

Premiers soucis économiques, donc, les difficultés financières personnelles : « le théâtre n'est pas la seule chose qui m'embarrasse, j'ai quelques autres chagrins en prose, et en arithmétique »<sup>37</sup>. Nous avons évoqué plus haut les « chagrins en prose » ; ceux de l'arithmétique ne sont pas minces. En cette fin d'année, Voltaire ne semble pas avoir pris la mesure de la déconfiture du banquier par qui transitent ses opérations de nolisage au départ de Cadix ; en juillet de l'année suivante, il estime encore sa perte à vingt mille écus<sup>38</sup>, somme qu'il révisé du double au printemps de 1769 :

33 Voltaire possède la *Physiocratie*, Leyde/Paris, Merlin, 1767-1768, 2 vol. (BV2841), *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, Londres/Paris, Desaint, 1768 (BV1173) et *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres/Paris, J. Nourse/Desaint, 1767, 2 vol. (BV2027), ainsi que les volumes mensuels 1, 2, 5, 8, 9, 10, 11 des *Éphémérides* de 1767 (BV1223 et 1224).

34 *L'Ordre naturel*, salué par le cercle physiocrate comme un événement exceptionnel et soutenu par de nombreux sympathisants, dont Diderot, chargé de la recension par Sartine, est un succès éditorial immédiat : plus de 3 000 exemplaires sont vendus au second semestre.

35 Les *Observations* faites par l'intendant sur chacun des deux mémoires finalistes sont l'un des textes importants de la pensée économique de Turgot. Voir les *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. G. Schelle, Paris, Alcan, 1913-1923, 5 vol., t. II, p. 626-658.

36 G. Weulersse, *Le Mouvement physiocratique*, Paris, Alcan, 1910, 2 vol. [facsimilé, Mouton, 1968], t. I, p. 126.

37 Voltaire au marquis de Thibouville, 16 décembre 1767 (D14592).

38 Voltaire à Saurin, 1<sup>er</sup> juillet 1768 (D15119).



N'avez-vous pas perdu un peu à Cadix avec les Gilly ? J'en ai été pour quarante mille écus. J'ai perdu en ma vie cinq ou six fois plus que j'ai eu de patrimoine ; aussi ma vie est-elle un peu singulière. Dieu a tout fait pour le mieux<sup>39</sup>.

Même avec des proches comme les « divins anges », le patriarche cède à nouveau au réflexe protecteur consistant à déprécier sa situation financière, car l'examen des éléments ayant échappé à ses précautions de discrétion montre que le cumul des banqueroutes souffertes par lui durant sa vie (y compris la banqueroute d'État de 1770) ne représente qu'un huitième du capital accumulé<sup>40</sup>. Néanmoins, la période qui s'ouvre en 1767 (et trouve son pire sommet en 1770, avec l'affaire des rescriptions<sup>41</sup>) est un temps de tension financière pour le philosophe-entrepreneur alors que monte en puissance, à partir de 1768, l'accueil des horlogers *natifs* de Genève.

L'incident financier, sinon le plus grave, du moins le meilleur révélateur du talent de Voltaire pour le *ménage* avisé de ses biens est la négociation complexe qu'il mène face au défaut de paiement du duc de Wurtemberg. Très prudent en raison de la qualité du débiteur défaillant, le prêteur aurait pu toutefois, à l'issue de cette affaire, se targuer de la même satisfaction matoise qu'il affiche dans une discussion de ses affaires avec son neveu d'Hornoy, où l'anecdote qu'il rapporte n'est pas sans rappeler certaine épigramme célèbre :

J'avais contribué beaucoup au mariage de M. le duc de Richelieu avec Mlle de Guise en prêtant au prince de Guise le sourdaud, vingt-cinq mille livres dont il me fit une rente viagère de deux mille cinq cents livres [le denier dix], croyant que je mourrais dans l'année. Ce fut au contraire le sourdaud qui mourut.

<sup>39</sup> Voltaire aux d'Argental, 8 mai 1769 (D15635).

<sup>40</sup> Soit une perte d'environ 490 000 Lt en monnaie courante, à laquelle il convient d'ajouter les investissements à perte dans les entreprises artisanales de la dernière décennie, soit 600 000 Lt, selon ses dires. Malgré ces derniers, et malgré une incontestable générosité envers ses proches (Mlle Corneille, Mme Denis, Dompierre d'Hornoy, etc.), son revenu annuel l'année de sa mort est estimé par J. Donvez à 231 000 Lt (*De quoi vivait Voltaire ?*, Paris, Deux Rives, 1949, p. 175).

<sup>41</sup> Lorsqu'il prend la direction du Contrôle général des Finances, en 1770, l'abbé Terray, confronté à une menace de défaut de paiement du pouvoir royal, opte pour une banqueroute sélective sur les dettes d'État. L'une des mesures consiste à geler (et non pas effacer) le remboursement des *rescriptions*, bons du trésor à vue rémunérés au *denier du roi*. Voltaire, par l'intermédiaire du banquier Laborde, a ouvert de tels dépôts auprès du banquier royal Magon de la Balue pour 200 000 Lt, dont il perd donc la disponibilité pour un terme incertain. Moins chanceux que son amie Mme du Deffand (qui obtiendra une dérogation), il comprend assez vite que son entregent n'est pas suffisant pour faire fléchir le ministre. Il ne décolère pas de deux années et libère sa frustration par l'ironie dans la correspondance, des épigrammes, stances, etc., prenant soin néanmoins de limiter la communication de son dépit aux seuls intimes. Terray parvient malgré tout à redresser les finances publiques et les rescriptions seront progressivement remboursées sur quinze ans.

L'auguste princesse sa femme, sur les biens de laquelle ma rente fut hypothéquée mourut aussi. Sa fille, la duchesse de Richelieu, en fit autant, et me voici encore en vie pour quelques mois<sup>42</sup>.

Prêter en 1754 à des princes étrangers comme le duc de Wurtemberg (542 000 Lt) ou l'Électeur palatin (230 000 Lt) n'est pas sans risque, même au denier neuf (11%). Mais, en l'occurrence, l'*ingenium* voltairien aura raison des aléas<sup>43</sup>. En 1767 cependant, le succès était rien moins qu'assuré : le duc ne payait plus la rente depuis une année ; l'hypothèque qui la garantissait sur les possessions du prince en Alsace et Franche-Comté était obérée par les conflits du suzerain avec ses vassaux et surtout par l'abondance des créances déjà protestées sur les mêmes biens avant que le patriarche ne fasse valoir l'antériorité de ses droits. Tout au long du processus de recouvrement, Voltaire ne se départira pas d'une posture d'humble naïveté face à l'honnêteté supposée d'un grand seigneur : « M. le duc de Virtemberg devrait savoir qu'il faut payer ses dettes avant de donner des fêtes »<sup>44</sup> ; « Je supplie Votre Altesse Sérénissime de daigner ordonner que cette affaire soit entièrement terminée. C'est ce que j'attends de sa générosité et de sa bonté »<sup>45</sup>. Comédien impénitent, il sait, pour les besoins de sa cause, pousser la mascarade jusqu'à endosser le rôle d'un personnage de la comédie larmoyante : « Je suis sans aucune ressource ; on me prive, moi et ma famille du pain dont nous vivions »<sup>46</sup>. Il sait aussi jouer de la tentation auprès d'un prince dépensier :

je trouverai sur-le-champ de l'argent à Genève [dès que les délégations de créance sur les revenus des terres d'Alsace auront été acceptées], non seulement pour mes besoins pressants, mais pour le service de Mgr le duc de Virtemberg, dont je serai la caution ; les Genevois ne voulant point se commettre à traiter avec un prince souverain, et voulant toujours avoir leur recours sur des particuliers. J'ai eu l'honneur de mander à Son Altesse Sérénissime que je trouvais un Genevois tout prêt à lui prêter soixante mille livres pour un an à cinq pour cent<sup>47</sup>.

Et lorsque l'appât a fait son office, il sait aussi user du chantage : « J'ai consenti à être sa caution, pure et simple [...] mais vous sentez bien que je ne puis être sa

42 Voltaire à Dompierre d'Hornoy, 7 décembre 1767 (D14576).

43 À la mort de Voltaire, le duc aura payé 1 777 850 Lt d'intérêts (soit plus de trois fois le nominal du prêt) et devra la réversibilité des rentes à Mme Denis (J. Donvez, *De quoi vivait Voltaire ?*, *op. cit.*, p. 140). Voltaire aura moins de succès avec l'Électeur auquel il devra consentir un abandon de créance.

44 Voltaire à Sébastien Dupont, 29 septembre 1767 (D14446).

45 Voltaire au duc de Wurtemberg, 1<sup>er</sup> avril 1768 (D14905).

46 Voltaire au même, 29 mars 1768 (D14894). Le patriarche jouera les mêmes scènes de misérabilisme, cette fois au nom de sa « petite colonie » d'horlogers, lors du gel des descriptions par Terray.

47 Voltaire au Conseil suprême de Montbéliard, 29 décembre 1767 (D14626).

caution sans montrer des délégations qui répondent du paiement »<sup>48</sup>. Au-delà des faux-semblants et des ruses rhétoriques, la réalité est que Voltaire pilote lui-même toute la procédure, non seulement le jeu de chat et souris avec les affidés du duc (Jeanmaire, Petitcuenot, de Montmartin, les conseillers de Montbéliard, etc.) et le duc lui-même, mais également la procédure contentieuse dans le détail de ses arcanes financiers et juridiques, n'activant ses avocats (Dupont, Christin) qu'aux étapes proprement judiciaires.

La séquence de ses interventions auprès des uns et des autres est un modèle de tactique chicanière : quinze lettres d'instructions à ses deux avocats entre octobre et janvier pour dégager une voie légale de saisie des fermages du duc en Alsace et Franche-Comté ; vingt lettres au Conseil de Régence et au trésorier Jeanmaire entre novembre et avril pour proposer différentes formules de libération échelonnée, pointer et contrer chaque promesse de règlement non tenue, redresser les comptes établis de mauvaise foi et *in fine* faire progresser de concert et la carotte (les billets du prêteur genevois Jacquolot), et le bâton (la menace de saisie des terres)<sup>49</sup> ; enfin, au titre de la politesse française, cinq lettres courtoises au duc pour l'assurer que son prestige et son crédit ne sont menacés que par l'incompétence et la négligence de ses serviteurs<sup>50</sup>. Le seigneur de Ferney ne lâchera prise qu'après paiement des 2 174 Lt résiduelles et le remboursement de 900 Lt de frais de procédure en Alsace. Toujours sous le couvert de l'humble roturier, Voltaire, bien meilleur arithméticien que ses interlocuteurs, se réserve une douce et secrète vengeance lors de l'arrangement final : « Je me réduis à 4% et j'espère que M. le duc de Wurtemberg sera content de mon procédé »<sup>51</sup>. Or, le terme échu ayant été remplacé par des avances trimestrielles, c'est en réalité un intérêt actuariel de 7% que prélève le prêteur.

Cet acharnement pourrait être d'un vieillard obstiné à défendre son bien contre la désinvolture arrogante des puissants. Or, Voltaire ne se montre nullement vindicatif, sa démarche de contrainte légale progressive est enrobée de regrets conciliants et de marques de respect envers les représentants du duc : sa manière fait irrésistiblement penser à l'onctuosité euphémistique du Grand Inquisiteur de *Scarmiento* ou des commis du conte en vers *Les Finances*, chargés de « travailler un pays en finance ». De surcroît, ces lettres d'expert juridique et de technicien financier prennent un tour irréel quand, au lieu de les

<sup>48</sup> Voltaire aux mêmes, 2 février 1768 (D14718).

<sup>49</sup> Voir la séquence D14526, D14555, D14563, D14578, D14609, D14626, D14650, D14718, D14760, D14761, D14818, D14844, D14885, D14895, D14908, D14928, D14930, D14931 et D14998.

<sup>50</sup> Voir D14619, D14693, D14894, D14905 et D14929.

<sup>51</sup> Voltaire à Jeanmaire, 22 avril 1769 (D15602). Voir un exposé plus détaillé dans J. Donvez, *De quoi vivait Voltaire ?*, op. cit., p. 135.

isoler comme fait le chercheur attaché à un thème d'étude, on les replace dans le contexte journalier de la correspondance. La séquence contentieuse évoquée ci-dessus commence durant la rédaction de *L'Homme aux quarante écus*, des lettres à Coger et du *Dîner* (novembre-décembre) et présente ses escarmouches les plus implacables durant la crise d'angoisse fébrile de janvier-février (l'affaire du *Dîner*) et la dépression morale qui suit la fuite de Mme Denis (mars-avril) ; durant toute la période, l'historien assure « travailler sans relâche au *Siècle de Louis XIV* »<sup>52</sup>. La lettre au Conseil suprême du 1<sup>er</sup> avril (D14908), doublée le même jour par une missive au duc (D14905), est un mémoire financier d'une sèche précision établissant à la livre près ce qui est dû. Elle est dictée à Wagnière avant ou après une lettre à Damilaville où il est question des calomnies, de La Harpe, des mauvais livres (D14907) ; avant ou après une missive au « cher ange » où il est question, avec quelque enjouement, de « quarante écus », de *La Princesse de Babylone*, des brochures impies de Marc-Michel Rey, des calomnies toujours et d'éthique aussi : « si la nature ne m'avait pas donné deux antidotes excellents, l'amour du travail et la gaieté, il y a longtemps que je serais mort de désespoir » (D14904) ; avant ou après une longue lettre légère et érudite, en partie autographe, à son « protecteur » le duc de Choiseul (D14906) où il est question longuement du *Siècle de Louis XIV*, où il est dit que « la vieille marmotte des Alpes » « voudrait bien bâtir une jolie maison dans votre ville de Versoix, mais il sera mort avant que votre port soit fait » (ce qui est un élégant reproche), où Catherine II est évoquée par une citation de douze vers de *Sémiramis*, où une autre citation (de Molière) précède cet état des lieux :

Une nièce qui va à Paris quand un oncle est à la campagne est une merveilleuse nouvelle, mais le fait est que mes affaires étant fort délabrées par le manque de mémoire de plusieurs illustres débiteurs grands seigneurs tant français qu'allemands, je me suis mis dans la réforme. Je me suis lassé d'être l'aubergiste de l'Europe [...]. J'ai partagé une partie de mon bien entre mes parents, et je n'ai plus qu'à mourir doucement, gaiement et agréablement entre mes montagnes de neige où je suis à peu près sourd et aveugle.

Il y a du Janus en Voltaire, ou plutôt une surprenante faculté à segmenter par l'écriture les facettes de son personnage.

L'autre confrontation du patriarche avec la problématique économique est plus conforme à l'image attendue d'un philosophe politique. Il s'agit de sa réaction à la parution de *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés* qui est certainement, dans l'histoire des idées politiques, l'un des faits majeurs de 1767. On sous-estime souvent l'adhésion de Voltaire à la philosophie morale sous-jacente à

<sup>52</sup> Voltaire à d'Argental, 1<sup>er</sup> avril 1768 (D14904).

la physiocratie : *ex tellura omnia* – maxime physiocrate par excellence – est la devise sous laquelle il soumet anonymement en mars de cette même année son *Discours* au concours de la Société libre d'économie de Saint-Pétersbourg<sup>53</sup>. Depuis l'arrivée aux Délices, le rapport à la terre et au *don gratuit* de la nature est pour lui, non seulement une source poétique, non seulement une posture d'exilé fier de son enracinement rural, non seulement une évidence économique mais aussi l'ossature d'une éthique personnelle de responsabilité sociale :

Il y avait autrefois en Perse un bon vieillard, qui cultivait son jardin ; car il faut finir par là ; et ce jardin était accompagné de vignes et de champs [...] ; et ce jardin n'était pas auprès de Persépolis, mais dans une vallée immense entourée des montagnes du Caucase, couvertes de neiges éternelles ; et ce vieillard n'écrivait ni sur la population, ni sur l'agriculture, comme on faisait par passe-temps à Babylone, ville qui tire son nom de Babil ; mais il avait défriché des terres incultes, et triplé le nombre des habitants autour de sa cabane<sup>54</sup>.

Même en accordant à cette revendication agrarienne la part de dépit de l'exilé, elle reflète une prise de conscience des vertus philosophiques d'une implication de l'intellectuel dans l'économie appliquée. La correspondance en fournit d'innombrables échos :

Si tous ceux qui habitent leurs terres faisaient ce que je fais dans les miennes, l'État serait encore plus florissant qu'il ne l'est. J'ai défriché des terrains considérables, j'ai bâti des maisons pour les cultivateurs, j'ai mis l'abondance où était la misère, j'ai construit des églises. Mes curés, tous les gentilshommes mes voisins ne rendent pas de moi de mauvais témoignages<sup>55</sup>.

D'où vient alors la brusque réaction contre les *Économistes* – porteurs de ce même idéal de progrès par une agriculture rénovée –, une réaction brillamment satirique dans *L'Homme aux quarante écus* (qui paraît en février 1768), plus didactique dans les suppléments à l'édition de 1768 du *Siècle de Louis XIV* (écrits probablement au même moment que le conte) ? Il y a à cette réaction deux raisons, l'une mineure, l'autre majeure. La mineure est la fidélité de Voltaire à l'admiration pour l'œuvre de Colbert, une admiration que lui a transmise, ou qu'a du moins renforcée, la lecture de son premier

53 Voltaire n'a pas publié son *Discours* (dont le manuscrit a été retrouvé à Saint-Pétersbourg). Il nous reste, comme traces du contexte de cette contribution, la *Lettre sur les panégyriques* (éd. M. Mervaud, *OCV*, t. 63B, p. 201-228 ; voir Introduction, p. 206-207) et l'article « Propriété » des *Questions sur l'Encyclopédie* (M, t. 20, p. 291 et suiv.).

54 Épître dédicatoire des *Scythes*, M, t. 6, p. 263.

55 Voltaire à de Chennevières, 1<sup>er</sup> octobre 1767 (D14460).

maître en économie en 1736, Jean-François Melon<sup>56</sup>. Il n'acceptera jamais les critiques physiocratiques du ministre de Louis XIV<sup>57</sup> et son libéralisme restera toujours teinté de mercantilisme. La cause majeure – la lecture de *L'Ordre naturel* – peut sembler plus circonstancielle, quoiqu'elle atteste d'une rupture inéluctable. Comme son second maître en économie, l'intendant Turgot (avec lequel il correspond depuis le séjour de celui-ci aux Délices en 1760), Voltaire ne peut se défendre d'une méfiance instinctive envers le caractère doctrinaire et *enthousiaste* des membres du cercle de Quesnay. Il en connaît parfaitement les idées, en lecteur attentif des *Éphémérides*. Il sait en corriger les excès agrariens en s'ouvrant à l'influence d'autres économistes (Gournay, Forbonnais, Morellet, Turgot), plus attentifs à la création de richesse par l'industrie et le commerce. Mais surtout, il pressent qu'au-delà de leur contribution certaine au progrès de l'esprit humain par la modernisation agricole et la suppression des entraves au commerce, le durcissement partisan des physiocrates en 1767 est porteur d'esprit de système et de sectarisme, rédhibitoires pour Voltaire. Le point de rupture, que l'exaltation parfois divagante d'un Mirabeau n'avait pas

56 Voltaire avait rencontré l'auteur de *l'Essai politique sur le commerce* (le premier manuel général d'économie en langue française) lors de son séjour à Paris à l'été 1736 ; il semble que Melon (proche de Montesquieu) n'était pas un inconnu pour le philosophe et lui ait remis un exemplaire de son ouvrage au cours de leur rencontre. La lecture de *l'Essai* en fit un initiateur du philosophe de Cirey à la science nouvelle. Dans l'œuvre de Voltaire, son influence se fait d'abord sentir à travers la théorisation du luxe : pour justifier l'hédonisme provocateur du *Mondain* (écrit, selon Mme du Châtelet, dans la chaise qui le ramène de Paris) après la circulation intempestive du poème à la fin de l'année, Voltaire (alors en exil de précaution en Hollande) écrit la *Défense du Mondain* qui puise largement dans l'argumentaire de Melon en faveur des industries du luxe ; l'exilé rédigea également une pseudo *Lettre de M. Melon à la comtesse de Verrue* censée approuver la *Défense* (les trois textes ont été édités par H. T. Mason, *OCV*, t. 16 [2003]). Après la mort de J.-F. Melon, la controverse entre Dutot (ancien collaborateur de Law comme Melon) et Pâris-Duverney, à propos de la politique monétaire préconisée dans *l'Essai*, incitera Voltaire à composer l'un de ses rares textes exclusivement consacrés aux questions économiques : *[Observations] Sur MM. Jean Law, Melon et Dutot sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts* (éd. M. Raaphorst, *OCV*, t. 18A [2007]). Le libéralisme voltairien, même après l'influence des physiocrates et de Turgot, restera teinté du néo-mercantilisme melonien (admiration pour Colbert, importance du commerce international, rôle de la circulation monétaire dans la création des richesses, etc.).

57 À contre-courant de l'opinion commune et surtout des physiocrates, Voltaire écrit à de nombreuses reprises en défense du ministre de Louis XIV. En 1769 encore, la *Défense de Louis XIV contre l'auteur des Éphémérides* fait une large place à l'hagiographie de Colbert : « Nous redirons que le nom de Colbert doit être immortel » (*OH*, p. 1286). Il réfute à nouveau le reproche fait à Colbert par les physiocrates de ne pas avoir soutenu l'agriculture (p. 1289) et fait à nouveau l'éloge de sa résistance aux traitants et de la création de la Compagnie des Indes (p. 1290-1291). Son ton n'est cependant pas agressif envers l'organe de la physiocratie : « j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de Louis XIV [...] dénigré dans les *Éphémérides* à qui je dois tant d'instructions » (p. 1283-1284).

suffi à produire, le ton sec et assertif du manuel de Le Mercier de La Rivière l'apporte aussitôt<sup>58</sup> : un ordre social qui serait inscrit non seulement dans le droit naturel mais dans l'essence de l'humanité, c'est-à-dire dans le divin, contient l'ouverture au despotisme, ce que Le Mercier ne nie d'ailleurs pas, prônant un « despotisme légal » fondé sur la catégorie logique dangereuse de l'Évidence. Un despotisme éclairé par la raison convient à la philosophie politique du patriarcat, mais un despotisme *légalisé* par l'essence divine n'est rien d'autre que le triomphe annoncé de l'Infâme.

Certains commentateurs ont voulu trouver d'autres sources circonstanciées à la rédaction de *L'Homme aux quarante écus*<sup>59</sup>. L'histoire de la genèse de l'œuvre est probablement plus simple : outre le plaisir d'exercer sa verve satirique aux dépens de « mauvais livres » (*L'Ordre naturel*, *La Richesse de l'État*, *Le Financier citoyen*, le *Dictionnaire anti-philosophique*) et d'abus fiscaux dont il est le témoin quotidien (les dîmes « de droit divin », les disparités entre l'assiette des impôts indirects et la sanction de leur non-respect, etc.), Voltaire ressent le besoin d'offrir un pot-pourri de sujets issus des lectures et des polémiques d'une année particulièrement

58 Son « livre » est « profond, méthodique, et d'une sécheresse désagréable » (Voltaire à Damilaville, 16 octobre 1767 [D14490]).

59 Dans l'introduction qu'elle donne à l'édition du texte (OCV, t. 66 [1999]), B. M. Bloesch évoque une possible jalousie de Voltaire envers Le Mercier, choisi par l'impératrice pour composer un Code civil ; les esquives du philosophe (voir D14363, D14439, D14470, D14439) aux demandes répétées de Galitzine d'émettre un jugement sur l'ouvrage (celui de Galitzine, inspiré par Diderot, étant très favorable), puis sa prudence envers Catherine (D14704), et finalement ses pointes satiriques longtemps après le renvoi du magistrat français pourraient apporter quelques indices en ce sens. Néanmoins, je ne crois pas cette hypothèse très plausible : déjà historiographe de l'Empire russe, Voltaire n'a pas besoin d'en devenir le juriconsulte, un domaine qui n'est pas sa spécialité reconnue (même s'il est un excellent juriste lorsque ses intérêts personnels sont en jeu). En vérité, il ne moque « le pauvre Solon [...] venu vous donner des leçons » qu'en 1774 (D19239), après que l'impératrice a elle-même donné le ton (lettre à Voltaire du 13 novembre 1774). Par ailleurs, l'éditrice rappelle longuement l'hypothèse émise par A. Morris (*A new interpretation of Voltaire's tale L'Homme aux quarante écus*, Massachusetts U., 1978), à laquelle elle semble accorder quelque crédit : en le peignant sous les traits de M. André, Voltaire aurait voulu aider Damilaville, alors malade et candidat malheureux à une promotion à la tête du Vingtième (voir D14531, D14532, D14547, D14553, D14562, D14603, D14643, D14653, D14663). Cette hypothèse apparaît tout autant controuvée : Voltaire était sincèrement affecté par l'annonce de la maladie de son ami (il possède une bibliothèque médicale assez fournie pour savoir qu'elle est grave), mais s'il tentait d'aider sa promotion par amitié, il n'en voyait pas l'intérêt : « Mon pauvre Damila[ville] est tout ébouriffé de la crainte de n'être pas à la tête des Vingtièmes. Je vous avoue que je lui souhaiterais une autre place. C'est un lieutenant-colonel dont tout le monde désire que le régiment soit réformé » (à d'Argental, 4 janvier 1768 [D14643]). D'autre part, Damilaville était un physiocrate orthodoxe (voir ses articles « Population » et « Vingtième » pour l'*Encyclopédie*, que Voltaire critique), favorable à l'impôt unique, qui n'aurait pu tenir les propos de M. André.

éclectique<sup>60</sup>. C'est pourquoi la partie économique – la plus brillante – ne sert que de tremplin ironique à un almanach de sujets scientifiques et théologiques.

Pourtant, les lectures d'économie politique de l'année sont apparemment peu appréciées par lui ; seuls semblent approuvés le manuel de démographie de Messance (par une note de Voltaire)<sup>61</sup> et la lecture de Forbonnais (commencée dès la décennie précédente)<sup>62</sup> qui servent d'inspiration à la démonstration du Géomètre<sup>63</sup>. Les sources théoriques de la partie économique du conte sont toutefois mieux étayées que les commentaires scientifiques ultérieurs et témoignent de la connaissance acquise par le philosophe dans ce domaine ; on y décèle : le néo-mercantilisme de Melon (dès le commentaire d'ouverture sur le déficit de la balance du commerce, puis dans les commentaires sur le luxe et la circulation des espèces), mais aussi l'influence des économistes *gournaysiens* (sur la taxation des plus-values industrielles et financières) et, dans toute cette partie, une réflexion personnelle sur les finances publiques et la valeur économique des monnaies déjà apparente dans l'*Essai sur les mœurs, Le Siècle de Louis XIV*, et qui se retrouve, à propos du Système de Law, dans le *Précis du Siècle de Louis XV* et, en 1768, dans l'*Histoire du parlement de Paris*<sup>64</sup>.

L'ironie est présente mais moins pertinente dans les autres domaines du pot-pourri, bien qu'elle ait plus attaché les contemporains<sup>65</sup>. À part l'inoculation,

60 L'impulsion me semble similaire à celle qui le conduira, quelques années plus tard, à entreprendre – à une tout autre échelle – le « petit dictionnaire encyclopédique » (D16748) des *Questions sur l'Encyclopédie*, abrégé ou *étrennes* d'une vie entière de philosophie.

61 *Recherches sur la population*, Paris, Durand, 1766 (BV2432).

62 *Éléments de commerce*, Leyde/Paris, Briasson, 1754, 2 vol. (BV3430), et *Recherches et considérations sur les finances de France*, Bâle, Cramer, 1758, 2 vol. (BV3431).

63 Le Géomètre serait inspiré d'Antoine Deparcieux, physicien et mathématicien, auteur de l'*Essai sur la probabilité de durée de la vie humaine*, Paris, Guérin, 1746 (BV984).

64 Voir en particulier, dans l'*Essai sur les mœurs*, le chapitre 94 (« Du roi de France Louis XI », éd. R. Pomeau [1963], Paris, Bordas, coll. « Classique Garnier », 1990, 2 vol., t. II, p. 9) et le chapitre 51 (« D'Othon IV et de Philippe-Auguste », t. I, p. 540) ; dans *Le Siècle de Louis XIV*, la seconde moitié du chapitre 30 (« Finances et règlements », éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, Librairie générale française, coll. « Bibliothèque classique », 2005, p. 709-715) ; dans le *Précis du siècle de Louis XV*, le chapitre 2 sur le Système de Law (OH, p. 1308-1311) ; dans l'*Histoire du parlement de Paris*, les chapitres 60 et 61 sur Law (éd. J. Renwick, OCV, t. 68 [2005], p. 470-482). Voir également l'article de M. Laurent-Hubert, « L'*Essai sur les mœurs* et l'*esprit des nations* : une histoire de la monnaie ? », dans Ch. Mervaud et S. Menant (dir.), *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, Oxford, Voltaire Foundation, 1987, 2 vol., t. II, p. 577-591. Le chapitre 30 du *Siècle* est l'un de ceux que Voltaire a le plus augmentés en 1768 par rapport à l'édition Walther de 1753 (la première que l'auteur ait approuvée). Les ajouts portent sur la défense de Colbert, la question de la libre circulation des blés et l'altération des monnaies (éd. 1761) : ces sujets reflètent la pensée économique du philosophe, en particulier dans son rapport complexe à la doctrine physiocratique. Les additions figurent dans les variantes de l'édition citée (p. 1096-1101).

65 « Le dialogue tourne au "pot-pourri" des controverses entre philosophes et antiphilosophes. Ce qui lui valut un succès qu'il n'eût pas remporté s'il se fût cantonné dans l'économie politique » (R. Pomeau, Note sur *L'Homme aux quarante écus*, dans Voltaire, *Romans et Contes*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 384-385).



dont Voltaire est un ferme partisan depuis la onzième des *Lettres philosophiques*, les sciences expérimentales sont traitées avec scepticisme. Aux lectures scientifiques de *mauvais livres* – « nouveaux systèmes », occasion de « douleurs » – est opposé l'irréductible fixisme voltairien<sup>66</sup>. Si Needham (« un jésuite irlandais déguisé en homme »<sup>67</sup>) et Maupertuis sont des cibles attendues, on peut se demander si les douze paragraphes critiques consacrés au *Telliamed* de Benoît de Maillet ne sont pas un leurre pour réfuter une lecture de l'année, fruit d'un auteur autrement plus crédible<sup>68</sup>. En effet, au début de 1767, Voltaire a reçu de Panckoucke la nouvelle édition de l'*Histoire naturelle* de Buffon et Daubenton (BV572)<sup>69</sup>. Les chapitres consacrés à la formation du monde et de la vie sont une de ses lectures les plus attentives et les plus critiques du moment<sup>70</sup>. Mais le moyen d'user envers Buffon du même ton satirique dont on bombarde le « jésuite » Needham et le « natif de Saint-Malo » Maupertuis<sup>71</sup> ?

66 « Il me paraît démontré que les choses ont toujours été comme elles sont » (Voltaire à Turgot, 8 février 1768 [D14741]). Ce créationnisme pourrait faire douter, du moins pour ces domaines de la connaissance, de la clairvoyance ou de l'ouverture d'esprit du philosophe (l'opposition systématique aux *systèmes* est elle-même un système). Si le rejet du transformisme ou de la dérive des continents ne fait que refléter l'opinion commune du temps (ce qui, en soi, n'est pas une attitude philosophique), la moquerie facile à propos de la découverte des « vers spermiques » rapportée par Leeuwenhoeck (capitale pour la science de la génétique humaine) ne fait rétrospectivement que se conformer (involontairement ?) à la clause du conte : « la plupart des lecteurs aiment mieux s'amuser que s'instruire ».

67 OCV, t. 66, p. 345.

68 Benoît de Maillet est un homme du siècle précédent : la notice que lui consacre Voltaire dans le « Catalogue » du *Siècle de Louis XIV* est modérée ; il ne possède qu'une copie manuscrite partielle du *Telliamed* (CN, t. I, n. 415) ; les « Extraits de Maillet » (dans *Notebooks I*, OCV, t. 81 [1968], p. 20-26) sont des exégèses bibliques probablement inspirées de l'*Idée du gouvernement ancien et moderne de l'Égypte*, Paris, Veuve Ganeau, 1743 (BV2258). Voltaire se moque pourtant aussi de lui dans *Les Systèmes* : « Notre consul Maillet[...] / Sait comment ici-bas naquit le premier homme. / D'abord il fut poisson » (éd. C. Seth, OCV, t. 74B [2006], p. 224). Toutefois, il ne lui refuse pas la qualité de philosophe : « On a réimprimé le vicaire savoyard [...] avec quelques ouvrages du consul Maillet. Toute la jeunesse allemande apprend à lire dans ces ouvrages, ils deviennent le catéchisme universel [...]. Il n'y a pas à présent un prince allemand qui ne soit philosophe. [...] Ce n'est pas ma faute si ce siècle est éclairé, si la raison a pénétré jusque dans des cavernes » (Voltaire à d'Argental, 26 septembre 1766 [D13588]). Ne ferait-il pas jouer à Maillet (mort en 1738) contre l'évolutionnisme le rôle de bouc émissaire qu'il assigne au même moment à Boulainvilliers (mort en 1722) au bénéfice du déisme ?

69 Voltaire à Panckoucke, 28 février 1767 (D14000).

70 Les *marginalia* occupent 43 pages du *Corpus des notes marginales* (CN, t. I, p. 559-612) ; le mot *chimères* est noté 38 fois en marge. Cette lecture critique apparaît dans *La Défense de mon oncle* en 1767 et dans *Des singularités de la nature* en 1768, mais Voltaire épargne Buffon dans *L'Homme aux quarante écus*.

71 Buffon est un philosophe estimé de Voltaire : « Le vrai philosophe [...] sait comme le sage de Montbard [Buffon] [...] rendre la terre plus fertile et ses habitants plus heureux » (Voltaire à Damilaville, 1<sup>er</sup> mars 1765 [D12425]).

Enfin, tout comme les *mauvais livres*, les *affaires* de l'année sont remémorées dans *L'Homme aux quarante écus* : Coger, Nonnotte, Chaudon, La Beaumelle, Larcher, Sirven. Le sort malheureux des Sirven, La Barre, Calas, par ailleurs constamment rappelé dans la correspondance, est l'occasion d'accorder, dans le conte, des louanges à deux *bons livres* du cru 1767 : celui de Beccaria sur la proportion des délits et des peines, dont Voltaire (après avoir lu le texte italien) a reçu la traduction faite par Morellet<sup>72</sup>, et le discours longuement cité de l'avocat-général Servan devant le parlement de Grenoble<sup>73</sup>.

338

Ainsi, le malade « accablé de vieillesse, de mauvais livres, d'affaires » compose, en cette fin d'année 1767, depuis son lit, en quelque sorte les *Étrennes de mil sept cent soixante-huit* comme Caylus et Moncrif offraient, en leur temps, les *Étrennes de la Saint-Jean*, mélanges d'anecdotes et de réflexions satiriques. Le corpus des *Étrennes* voltairiennes est formé de souvenirs de lecture – bons ou mauvais –, d'indignations contre l'Infâme – entretenues par les *affaires* de l'année –, de positions politiques et morales réaffirmées et sauvées de toute emphase par un ton de douce ironie. À la fois bilan et exutoire, le conte, au plan de la composition, est beaucoup mieux structuré que le premier essai de 1765, *Pot-pourri*, sans doute parce que 1767 est une année beaucoup plus complexe que 1764, et qu'un nombre plus grand de contrariétés appelle à être soldé par l'écriture. Il se présente comme un roman d'apprentissage de Monsieur André, c'est-à-dire comme un cheminement picaresque entre des thèmes de l'actualité intellectuelle voltairienne : économie, agriculture, fiscalité, « peuplade », gouvernance de l'État, justice et tolérance, progrès des connaissances, santé publique, méfaits de la « superstition » et du parasitisme clérical, etc. Sous l'apparence rhapsodique du pot-pourri, une trame diégétique existe (l'ascension morale, intellectuelle et financière de Monsieur André) qui délivre un discret message de confiance dans les progrès de l'esprit et le raffinement des mœurs. L'ouvrage est aussi un vibrant plaidoyer pour la lecture érudite, celle, en vérité, qui prolonge la vie du « vieux malade ».

Le faux-titre apocryphe d'*Étrennes de mil sept cent soixante-huit* que nous accolons à *L'Homme aux quarante écus* rapproche le conte des futures *Questions sur l'Encyclopédie*. Toute proportion évidemment gardée, celui-là est à l'an 1767 ce que celles-ci sont à la vie entière du philosophe : une table des matières.

<sup>72</sup> C. Beccaria, *Des délits et des peines*, traduction de Morellet, Lausanne, s.n., 1766 (BV316).

<sup>73</sup> A.-J.-M. Servan, *Discours sur l'administration de la justice criminelle*, Genève, s.n., 1767 (BV3152).